

Compte rendu de la séance du lundi 04 décembre 2017

Président : GIRAUD-GUIGUES Bernard

Secrétaire : GERBER Nathalie

Présents : Monsieur Bernard ANCIAN, Madame Isabelle BAILLY CHARPY, Monsieur Jean-Marc BERNE, Monsieur Jean-Paul BUGNET, Madame Nathalie GERBER, Monsieur Bernard GIRAUD-GUIGUES, Madame Marie-Claude JAVIS-VILLARD, Madame Nathalie LEGER, Madame Nelly MARÉCHAL, Madame Pierrette MARMONIER, Monsieur Marcel MARTINOD, Monsieur Jean-Claude MINET, Monsieur Richard NIOGRET, Monsieur Bernard PERRET, Monsieur Emmanuel PHILIPPE, Madame Marie-Josèphe REYDELLET, Madame Delphine RICHARD, Madame Catherine RIVIERE, Monsieur Jean ROCHE, Monsieur Jacques VINCENT-FALQUET, Monsieur Abel VUAILLAT

Excusés : Monsieur Vincent OLLIER, Madame Marie-Hélène RICAULT, Monsieur Marc SENE, Monsieur Renaud TROCCON, Madame Victoire VUAILLAT

Absents : Monsieur Jean-Yves MONTANGE, Madame Guylaine NICOD, Madame Marie PASSARD, Monsieur Jacques PUVILLAND, Madame Claudine VALLOT

Représentés : Madame Evelyne BERTHET par Madame Pierrette MARMONIER, Monsieur Jean-Marie CHAIMBAULT par Monsieur Jean ROCHE, Monsieur Frédéric LEROY par Monsieur Bernard PERRET, Monsieur André MARTINOD par Monsieur Bernard ANCIAN, Madame Pascale NIOGRET par Madame Nathalie LEGER

Début de séance 20h10

Ordre du jour:

- Approbation des comptes rendus des conseils municipaux du 06 et 23 novembre
- Décision modificative au budget principal
- Desserte du Rhu : avenant n° 1 au marché
- Modification des commissions
- Désignation d'un suppléant au SIEA
- Désignation d'un suppléant à la commission d'appel d'offre
- Remboursement par SIVOM frais scolarité de 2013 à 2016 inclus
- Participation des communes aux frais de scolarité 2013 à 2016 (régularisation)
- Modification du tableau des emplois : création d'un poste d'adjoint technique à 17 h 30/semaine
- Remboursement de l'acompte de location d'un gîte suite à annulation de séjour et relocation
- Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1^{er} octobre 2017
- Questions diverses :
 - Présentation des rapports annuels sur l'eau et l'assainissement

Délibérations du conseil:

*Validation des compte rendu :

23 novembre : DE 2017-219 la parcelle 232 est erronée il s'agit de la 231.

06 novembre : vérifier la liste de présence

*Vote de crédits supplémentaires – Budget principal (DE 2017 222)

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2017, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
65541	Contrib fonds compens. ch. territoriales (SIVOM)	2220.00	
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	8000.00	
615231	Entretien, réparations voiries	-10220.00	
TOTAL :		0.00	0.00

INVESTISSEMENT :

		DEPENSES	RECETTES
2031 - 172	Frais d'études - (PLU-VERDI)	26000.00	
2151	Réseaux de voirie	-26000.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

***Travaux d'amélioration de la desserte forestière du Rhu : avenant n°1 (DE 2017 223)**

Le conseil,

APRÈS avoir entendu l'exposé de M. le maire,

VU le code des marchés publics,

VU le marché conclu avec l'entreprise adjudicataire du marché ;

VU les conclusions de la commission d'appel d'offres de ce jour ;

Considérant que les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal 2017 de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de conclure l'avenant d'augmentation ci-après détaillé avec l'entreprise dans le cadre des travaux relatifs à l'opération susmentionnée création de la desserte forestière du Rhu:

Attributaire : REVEL TP dont le siège est situé 01260 LENT

Marché initial du montant :	93 174 € HT
Avenant n° 1 - montant :	+10 778 € HT
Nouveau montant du marché	103 952 € HT

Objet de l'avenant :

Devant les difficultés rencontrées sur le chantier de desserte forestière, difficultés non prévisibles, le prix unitaire du détail estimatif valant bordereau des prix unitaires est modifié

-**AUTORISE** le maire ou son adjoint délégué à signer l'avenant considéré ainsi que tous documents s'y rapportant.

***Modification et création de commissions communales (DE 2017 224)**

Monsieur le Maire donne lecture de la liste unique des candidatures aux commissions communales redéfinies suite à la démission d'élus. Il précise que le maire est membre de droit des différentes commissions et que le conseil n'a pas souhaité à l'unanimité procéder à un vote à bulletins secrets.

Les candidatures pour les commissions sont les suivantes :

1 Finances

ANCIAN Bernard
BAILLY CHARPY Isabelle
LEROY Frédéric
MARTINOD Marcel
PERRET Bernard
REYDELLET Marie-Josèphe
RICHARD Delphine
ROCHE Jean
VALLOT Claudine

6- Urbanisme

RIVIERE Catherine
ANCIAN Bernard
BAILLY CHARPY Isabelle
BERNE Jean-Marc
MARMONIER Pierrette
MINET Jean-Claude
MONTANGE Jean-Yves
PERRET Bernard
REYDELLET Marie-Josèphe
ROCHE Jean
TROCCON Renaud

2-Sociale-Scolaire-Enfance- Jeunesse

LEGER Nathalie
ANCIAN Bernard
BAILLY CHARPY Isabelle
GERBER Nathalie
JAVIS-VILLARD Marie-Claude
MARECHAL Nelly
NICOD Guylaine
NIOGRET Pascale

7-Employés communaux / Déneigement

PERRET Bernard
ANCIAN Bernard
LEROY Frédéric
MARMONIER Pierrette
MARTINOD André
PASSARD Maire
PUVILLAND Jacques

NIOGRET Richard
PASSARD Marie
PERRET Bernard
RICHARD Delphine
ROCHE Jean

3-Eau-Assainissement

PERRET Bernard
ANCIAN Bernard
BERNE Jean-Marc
BUGNET Jean-Paul
MARTINOD André
RIVIERE Catherine
ROCHE Jean
VINCENT-FALQUET Jacques
VUAILLAT Abel

4-Territoire

TROCCON Renaud
ANCIAN Bernard
BAILLY CHARPY Isabelle
BERNE Jean-Marc
LEROY Frédéric
LEGER Nathalie
MARECHAL Nelly
MARTINOD Marcel
OLLIER Vincent
PUVILLAND Jacques
RICHARD Delphine
RIVIERE Catherine
ROCHE Jean
VALLOT Claudine
VINCENT-FALQUET Jacques
VUAILLAT Abel
VUAILLAT Victoire

5-Batiments-Travaux-Accessibilité

ROCHE Jean
ANCIAN Bernard
CHAIMBAULT Jean-Marie
MARECHAL Nelly
MARMONIER Pierrette
MINET Jean-Claude
PERRET Bernard
REYDELLET Marie-Josèphe
RICHARD Delphine

ROCHE Jean
VINCENT-FALQUET Jacques
VALLOT Claudine
VUAILLAT Abel

8-Animation-Communication- Associations

MARTINOD Marcel
ANCIAN Bernard
GERBER Nathalie
LEGER Nathalie
LEROY Frédéric
MONTANGE Jean-Yves
NIOGRET Richard
RIVIERE Catherine
ROCHE Jean
VINCENT-FALQUET Jacques

9-Voirie-Forêts-Chemins forestiers

VUAILLAT Abel
ANCIAN Bernard
BERNE Jean-Marc
BUGNET Jean-Paul
MARMONIER Pierrette
MARTINOD André
MARTINOD Marcel
NICOD Guylaine
NIOGRET Pascale
NIOGRET Richard
OLLIER Vincent
PERRET Bernard
ROCHE Jean
VINCENT-FALQUET Jacques

Le conseil municipal, après avoir délibéré,
VALIDE le tableau des commissions communales ci-dessus présenté par le Maire.

***Désignation d'un délégué suppléant au SIEA (DE 2017 225)**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient, suite à la démission du délégué suppléant, de procéder à une nouvelle élection.

Ce délégué titulaire sera appelé à représenter la commune au sein du Syndicat Intercommunal d'E Électricité de l'Ain. Il est procédé à cette élection.

A l'unanimité des membres présents est élu :

- délégué suppléant : Mme Catherine RIVIERE

Le conseil municipal charge M. le maire de transmettre cette délibération à Mme la Sous-préfète de Belley et d'informer Monsieur le Président du Syndicat Intercommunal d'E Électricité de l'Ain de cette décision.

***Désignation d'un suppléant à la commission d'appel d'offre (DE 2017 226)**

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'il convient, suite à la démission du délégué suppléant à la commission appel d'offre, de procéder à une nouvelle élection.

Il est procédé à cette élection.

A l'unanimité des membres présents est élu :

- délégué suppléant : M Jacques VINCENT FALQUET

Le conseil municipal charge M. le maire de transmettre cette délibération à Mme la Sous-préfète de Belley.

***Remboursement par le SIVOM des frais de scolarité de 2013 à 2016 (DE 2017 227)**

Monsieur l'adjoint en charge des finances présente le tableau du SIVOM concernant le remboursement des frais de scolarité aux communes pour les années de 2013 à 2016. Il précise les montants pour la commune déléguée d'Hotonnes :

Année scolaire 2013/2014 : 20 774.89€

Année scolaire 2014/2015 : 17 190.56€

Année scolaire 2015/2016 : 16 907.43€

Il demande au conseil municipal de valider ces montants.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité,

VALIDE les frais de scolarité transmis par le SIVOM exposés ci-dessous.

***Participation des communes aux frais de scolarité de 2013 à 2016 (DE 2017 228)**

Monsieur l'adjoint en charge des finances présente les tableaux des frais de scolarité de 2013 à 2016.

Pour **l'année scolaire 2013/2014** la dépense totale des frais de fonctionnement s'élève à 42 378.09€ (pour 628 mois) répartie comme suit :

Dépense totale des frais de fonctionnement					42 378,09 €
soit par élève : =	67,4810 €				
pour la commune de RUFFIEU	67,4810 €	90	=		6 073,29 €
pour la commune de LOMPNIU	67,4810 €	10	=		674,81 €
pour la commune de CHAMPAGNE	67,4810 €	10	=		674,81 €
pour la commune du GD ABERGEMENT	67,4810 €	60	=		4 048,86 €
pour la commune de HOTONNES	67,4810 €	296	=		19 974,39 €
pour la commune du PETIT ABERGEMENT	67,4810 €	100	=		6 748,10 €
pour la commune de SONGIEU	67,4810 €	62	=		4 183,82 €
pour la commune de HAUT VALROMEY		518			34 955,18 €
	TOTAL	170			42 378,09 €

Pour **l'année scolaire 2014/2015** la dépense totale des frais de fonctionnement s'élève à 41 466,75€ (pour 613 mois) répartie comme suit :

Dépense totale des frais de fonctionnement				41 466,75 €
soit par élève : =	67,6456 €			
pour la commune de HOTONNES	67,6456 €	256	=	17 317,27 €
pour la commune du PETIT ABERGEMENT	67,6456 €	104	=	7 035,14 €
pour la commune de SONGIEU	67,6456 €	72	=	4 870,48 €
pour la commune du GD ABERGEMENT	67,6456 €	56	=	3 788,15 €
TOTAL HAUT VALROMEY				33 011,05 €
pour la commune de RUFFIEU	67,6456 €	115	=	7 779,24 €
pour la commune de LOMPNIEU	67,6456 €	10	=	676,46 €
TOTAL		613		41 466,75 €

Pour **l'année scolaire 2015/2016** la dépense totale des frais de fonctionnement s'élève à 38 811,46€ (pour 586 mois) répartie comme suit :

Dépense totale des frais de fonctionnement				38 811,46 €
soit par élève : =	66,23116041			
pour la commune de HAUT VALROMEY	66,23116041	446	=	29 539,10 €
pour la commune de RUFFIEU	66,23116041	130	=	8 610,05 €
pour la commune de LOMPNIEU	66,23116041	10	=	662,31 €
TOTAL		586		38 811,46 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal

VALIDE la répartition des frais de fonctionnement ci-dessus pour les années scolaires 2013/2014, 2014/2015 et 2015/2016.

***Modification du tableau des emplois de la commune (DE 2017 229)**

Le Maire,

VU la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

VU la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter, et le cas échéant, si l'emploi peut être pourvu par un agent contractuel sur le fondement de l'article 3-3.

Considérant qu'il appartient donc à l'assemblée délibérante de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Vu l'avis du Comité Technique,

Considérant le précédent tableau des emplois adopté par l'assemblée délibérante le 29 mai 2017 (DE-2017-157),

Considérant le départ d'un agent technique polyvalent et la réorganisation des services techniques, Monsieur le Maire propose de créer un poste d'agent technique polyvalent à mi-temps.

Considérant la nécessité de réhabiliter certains gîtes et appartement communaux,

Après en avoir délibéré le conseil municipal,

- **FIXE** le nouveau tableau des emplois permanents de la collectivité tel qu'indiqué en annexe, à compter du 05/12/2017

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux déclarations de vacance de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement

***Soutien du Conseil municipal à la Motion de l'AMRF sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité » en date du 1er octobre 2017. (DE 2017 231)**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la motion sur « l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité », adoptée au Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France du 30 septembre et 1^{er} octobre 2017 à Poullan-sur-Mer (29).

Il en donne la lecture :

« Motion sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité

Nous, Maires ruraux réunis en Congrès et en Assemblée générale à Poullan-sur-Mer (Finistère) le 1^{er} octobre 2017 demandons au Parlement et au Gouvernement de se saisir d'urgence d'une loi de programmation et de financement en faveur du développement des territoires ruraux. Elle doit porter une vision politique nouvelle et déterminée en faveur des territoires ruraux dans l'intérêt du Pays, de sa cohésion et de son équilibre.

Nos campagnes sont dynamiques, vivantes, solidaires et inventives. Elles sont une chance réelle pour notre pays dans une complémentarité assumée entre les territoires urbains et ruraux.

Pour la saisir, il faut redonner de la considération aux territoires ruraux et les mêmes capacités d'actions qu'aux territoires urbains. Il faut redonner espoir aux habitants et aux élus.

Ce combat, nous le menons malgré des années difficiles où les gouvernements successifs dévitalisent, par des mesures successives et sans fin, les communes et la ruralité de leurs compétences, de leurs moyens et des services nécessaires à leur dynamisme.

Parce que nous voulons construire NOTRE avenir, parce que nous avons la volonté de fabriquer demain :

- Nous avons besoin, en début de quinquennat, d'ingénierie réelle, d'une véritable simplification des procédures pour que des projets puissent voir le jour : éducation, santé, eau, assainissement, urbanisme et droit des sols, habitat, téléphonie, voirie, logement locatif, mobilité, culture, ...
- Nous avons besoin de liberté et de souplesse en revenant sur les transferts obligatoires aux EPCI. De même qu'une lecture fine nécessaire au maintien en ZRR des communes qui en ont besoin (correction du décret ZRR qui exclut les communes en agglomération).
- Il nous faut dégager des moyens par des mécanismes de dotations dynamiques et pérennes, basés sur l'égalité entre urbains et ruraux, d'une péréquation plus forte.

Face à ce ras-le-bol général et pour défendre NOTRE futur, des centaines de maires se sont déjà réunis, grâce à l'action de plusieurs associations départementales pour faire entendre NOTRE voix, celle de la ruralité.

Ce fut le cas ces derniers jours dans l'Allier, dans le Puy-de-Dôme et le Lot. Ce sera le cas prochainement dans l'Eure et en Seine-Maritime. C'est aujourd'hui à Poullan-sur-Mer avec des congressistes venus de toute la France que les Maires ruraux s'engagent en faveur d'une loi adaptée aux territoires ruraux.

Avec esprit de responsabilité et combatifs, nous proposerons, à partir des 150 propositions des États Généraux de la ruralité dans les prochaines semaines un texte à destination du Parlement.

Ce texte visera à faciliter la vie des communes rurales et de ses habitants, à partir du constat que les législations actuelles et successives sont toutes d'inspiration et à dominante urbaine.

Nous appelons les Parlementaires à se saisir de cet appel pour le concrétiser. L'enjeu rural doit être véritablement pris en compte dans l'ensemble des textes de lois.

Nous appelons solennellement toutes les communes rurales de France à adopter une délibération demandant le vote d'une Loi-cadre « communes et ruralités ».

Après lecture faite, le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE l'ensemble du contenu de la motion établie par l'AMRF sur l'adoption d'une Loi en faveur des communes et de la ruralité ;

S'ASSOCIE solidairement à la démarche de l'Association des maires ruraux de France en faveur d'une loi-cadre « commune et ruralité ».

***SIVOM : ajustement de la contribution (DE 2017 232)**

Lors de la séance du 22/11/2017, le conseil syndical a validé la nouvelle répartition des communes au SIVOM du Valromey pour tenir compte des réajustements apportés à l'évaluation des charges transférées depuis le budget de la communauté de communes du Valromey (- 22 505 €) et de la prise en compte de la DGF et du FPIC (+97 977 €), soit un gain total de 120 482 €.

La quote-part de la fiscalité reversée par les communes du SIVOM du Valromey a donc été réévaluée de 428 000 € à 549 000 €.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS (à temps complet et non complet)		
Emplois	Nombre	Cadre d'emplois autorisé(s) par l'organe délibérant
Service Administratif		
Secrétariat	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs 35 heures / semaine
Secrétaire de mairie	1	Secrétaire de mairie catégorie A 32 heures / semaine
Secrétaire chargée de l'hébergement	1	Cadre d'emplois des adjoints administratifs 17.30 heures / semaine
Service Technique		
Agents Polyvalents	4	Cadre d'emplois des agents techniques 35 heures / semaine
Agents Polyvalents	1	Cadre d'emplois des agents techniques 17.30heures / semaine CREE
Agents d'entretien	1	Cadre d'emplois des agents techniques 2 heures / semaine
	1	Cadre d'emplois des agents techniques 24 heures / semaine
	1	Cadre d'emplois des agents techniques 3 heures / semaine
	1	Cadre d'emplois des agents techniques 6 heures / semaine
Service animation		
Agents d'animation	1	Cadre d'emplois des agents d'animation 20 heures/semaine
Service social		
Agent spécialisé des écoles maternelles	1	Cadre d'emplois des ATSEM 17 heures 30/semaine

***Remboursement d'acomptes suite à la re location du chalet des 2 sapins (DE 2017 230)**

Monsieur le Maire présente au conseil deux contrats de location qui ont été annulés dont les acomptes doivent être remboursés suite à la relocation du Chalet des 2 sapins.

Les acomptes à rembourser sont les suivants :

-312.50€ à rembourser à Madame SAINT CYR Maryline pour une location du 26 janvier au 28 janvier 2018

-250€ à rembourser à Madame BRENE Jennifer pour une location du samedi 9 juin au dimanche 10 juin 2018

Monsieur le maire demande son accord au conseil concernant ces remboursements.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

VALIDE les 2 remboursements exposés ci-dessus.

APPROBATION DU COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 DECEMBRE 2017

NOM	SIGNATURE	NOM	SIGNATURE
ANCIAN Bernard		NIOGRET Richard	
BAILLY CHARPY Isabelle		NIOGRET Pascale	Représenté par N LEGER
BERNE Jean-Marc		OLLIER Vincent	Excusé
BERTHET Evelyne	Représenté par P MARMONIER	PASSARD Marie	Absente
BUGNET Jean-Paul		PERRET Bernard	
CHAIMBAULT Jean-Marie	Représenté par J ROCHE	PHILIPPE Emmanuel	
GERBER Nathalie		PUVILLAND Jacques	Absent
GIRAUD-GUIGUES Bernard		REYDELLET Marie-Jo	
JAVIS VILLARD Marie-Claude		RICAULT Marie-Hélène	Excusée
LEGER Nathalie		RICHARD Delphine	
LEROY Frédéric	représentée par B PERRET	RIVIERE Catherine	
MARECHAL Nelly		ROCHE Jean	
MARMONIER Pierrette		SENE Marc	excusé
MARTINOD André	Représenté par B ANCIAN	TROCCON Renaud	excusé
MARTINOD Marcel		VALLOT Claudine	absente
MINET Jean-Claude		VINCENT-FALQUET Jacques	
MONTANGE Jean-Yves	absent	VUAILLAT Abel	
NICOD Guylaine	absente	VUAILLAT Victoire	excusée

Conformément aux statuts du SIVOM, la contribution entre les communes a été répartie au prorata du potentiel fiscal des 3 taxes figurant sur la fiche DGF N-1 des communes :

	PF 3 taxes 2016	Contribution SIVOM	Taux
Belmont-Luthézieu	342 598	74 563	13.58%
Brénaz	49 848	10 849	1.98%
Champagne-en-Valromey	389 305	84 729	15.43%
Chavornay	119 889	26 093	4.75%
Haut Valromey	537 505	116 983	21.31%
Lochieu	59 031	12 848	2.34%
Lompnieu	94 217	20 506	3.74%
Ruffieu	113 513	24 705	4.50%
Sutrieu	143 826	31 302	5.70%
Talissieu	237 660	51 725	9.42%
Vieu	260 107	56 610	10.31%
Virieu-le-Petit	175 001	38 087	6.94%
	2 522 500	549 000	100.00%

Il convient que le conseil municipal valide, par délibération, cette répartition.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

VALIDE la nouvelle répartition de la contribution au SIVOM comme présentée ci-dessus.

Questions diverses :

- **16 décembre 2017** : goûter des enfants prévu au Chalet des 2 Sapins à Songieu.
- **Dates des prochains conseils** : 8 janvier 2018 / 5 février 2018/ 5 mars 2018/ 9 avril 2018/ 14 mai 2018/ 11 juin 2018/ 9 juillet 2018.
- **Environnement** : le prochain nettoyage du Sérans est prévu le 31 mars 2018.
- **Signalétique** : suite au marché de Noël une demande a été émise pour que la salle des fêtes du Cercle soit signalée depuis la place du village.
- **Eau assainissement** : les rapports annuels ont été présentés au Conseil.

Fin de séance 22h15

